

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 20/07/2015

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, MICHAUD Sylvie, PERRIER Marianne, RAFFIN Emilie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel (20h25).
Absents excusés:	DALLOZ Sylvie, DURIF Joël qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à PERRIN Raphaël, PERALTA Françoise qui donne procuration à RAFFIN Emilie, PETETIN Aurore qui donne procuration à PILLARD Claudie.
Secrétaire de séance :	MICHAUD Sylvie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 04/06/2015 qui est approuvé à l'unanimité.

I. LOTISSEMENT : RESULTAT APPEL D'OFFRES MAITRISE D'OEUVRE

M. le Maire confirme à l'assemblée qu'il a procédé, en date du 18 juin 2015, au lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre, hors réseaux secs, pour la réalisation du lotissement "Le Gitalet".

Le cahier des charges stipulant : sans option et avec l'option de finalisation des travaux de voirie.

Quatre cabinets ont été consultés qui ont tous candidaté :

- SAS VERDI INGENIERIE - 39100 Dole,
- SAS BEREST - 67400 Illkrich
- SCP PRUNIAUX-GUILLER - 01100 Oyonnax
- SARL CABINET OLIVIER COLIN ET ASSOCIES - 39300 Champagnole

L'enregistrement et l'ouverture des plis ont eu lieu le 10 juillet 2015, après quoi un rapport complet d'analyse des candidatures et du contenu des offres a été rédigé.

Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, il avait été convenu de prendre en compte le prix pour 60 % de la note et la valeur technique pour 40 %.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ont été convoqués dans les formes légales pour avis consultatif le 16 juillet 2015.

L'offre de prix la plus intéressante est jugée anormalement basse par rapport aux autres candidatures et nécessite des explications.

La CAO demande également que soit négocié le prix de l'offre qui présente les meilleures caractéristiques techniques.

Après débat, l'assemblée délibérante confirme les prises de position de la CAO, mais reste dans l'attente des informations complémentaires demandées.

Pour cette raison, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire de poursuivre la négociation et l'autorise à signer toutes les pièces relatives au dit marché.

Par ailleurs, M. le Maire dresse le compte rendu de la réunion en date du 16/07/2015 avec les responsables de la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA). Ces derniers réitèrent leur intérêt au projet de construction de :

- 6 pavillons :
 - 3 jumelés en location,
 - 3 jumelés en accession à la propriété,
- 1 maison comprenant 3 appartements en location,
- 1 maison comprenant 2 appartements en accession à la propriété

sur les parcelles 4, 5 et 13 à 17 du lotissement "Le Gitalet", représentant une superficie totale de 3 920 m².

Un projet de compromis de vente sera prochainement adressé en mairie.

II. PARKING LA CURTINE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire rappelle la nécessité d'augmenter le nombre de places de stationnement en centre village, d'où la création d'un parking et d'une voie d'accès chemin « Du Dîme » et de « La Curtine », pour répondre aux besoins des commerces et des entreprises.

Les travaux de terrassement et les aménagements seront effectués par l'entreprise Basile CORTINOVIS sur la base d'un devis de 9 009,00 € H.T, et le goudronnage par l'entreprise SJE sur la base d'un devis de 13 136,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention CSCJ et/ou Amende de Police au Conseil Départemental selon la mesure appropriée.

III. AVENANT AU BAIL DE LA GENDARMERIE

Suite à la notification de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques, M. le Maire fait part à l'assemblée de la révision des loyers de la Caserne de Gendarmerie de Septmoncel comprenant locaux de service et six logements :

- montant annuel de 61 145,00 € du 01/02/2012 au 31/01/2015

- montant annuel de 61 257,96 € à compter du 01/02/2015 représentant une augmentation de 112,96 €, soit 0,18 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la révision du loyer tel que pré-cité et autorise M. le Maire à signer le 1er avenant au bail du 03/05/2012.

En parallèle, M. le Maire relate une rencontre avec M. le Chef de Gendarmerie du Jura se montrant rassurant quant à l'avenir de la caserne de gendarmerie de Septmoncel.

IV. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE / ADHESION AU SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DE DROIT DES SOLS (ADS)

M. le Maire rappelle qu'en vertu de la loi ALUR (Accès au Logement pour un Urbanisme Rénové) du 27/03/2014, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ne seront plus mis à disposition gratuitement aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants, et ce, à compter du 01/07/2015.

En conséquence et en concertation avec les maires des communes concernées, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude propose de créer un service commun mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) et de recruter le personnel compétent.

Le service commun ADS instruira les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la commune relevant de la compétence du Maire, à savoir :

- les permis de construire,
- les permis de démolir,
- les permis d'aménager,
- les déclarations préalables,
- les certificats d'urbanisme.

Une évaluation des coûts pour les communes est en cours.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adhérer au service commun ADS mis en place par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et autorise M. le Maire à signer la convention qui précisera les modalités de fonctionnement et de financement du service, et les rôles et obligations respectives de la communauté de communes et de la commune.

V. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE (CCHJSC): CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLE DU PRESBYTERE

Dans le cadre des cours de musique dispensés à Septmoncel par un professeur du conservatoire à rayonnement intercommunal de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, une salle du presbytère est mise à disposition à titre gracieux.

M. le Président de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude propose d'établir une convention pour déterminer les obligations et les devoirs de chacune des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, première Adjointe, à signer la convention de mise à disposition, renouvelable chaque année.

VI. VOIRIE COMMUNALE : INTEGRATION VOIRIE LOTISSEMENT SUR L'ETAIN

M. le Maire rappelle les délibérations prises les 29/12/1988 et 19/07/2007 classant dans la voirie communale la voie desservant le lotissement "Les Rochettes 1", sur l'Etain.

Par principe d'équité à respecter, il est proposé d'intégrer dans la voirie communale la voie desservant le lotissement privé sur l'Etain « Les Rochettes 2 » cadastrée AL 353 et AL 435.

L'assemblée délibérante demande que la subdivision parcellaire soit à charge du lotisseur et que la cession de l'emprise de la voirie soit fixée à l'euro symbolique.

Néanmoins, une question est soulevée concernant les difficultés de retournement à l'issue de la voirie du lotissement "Les Rochettes 2" engendrant également des difficultés de déneigement.

Le Conseil Municipal mandate M. Bernard REGAD pour rencontrer M. COLONNA et travailler sur l'amélioration de la configuration de cette portion de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à intégrer dans la voirie communale les voies desservant les lotissements "Les Rochettes 1" et "les Rochettes 2" sous réserve d'une amélioration de la voie pour en faciliter le déneigement.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VII. FORET FLUMEN : SOUMISSION A O.N.F.

M. le Maire rappelle que par délibération du 28/11/2013, le Conseil Municipal avait sollicité les services de l'ONF pour une analyse des intérêts forestiers sur le secteur du Flumen.

Suite à leur étude, les services de l'ONF suggèrent à la commune de soumettre au Régime Forestier, les parcelles AP 4/12/13 situées sous la "Roche Blanche" et sur les rives du Flumen.

M. le Maire attire l'attention sur les conditions d'exploitation qui devront être très surveillées afin de conserver le site en parfait état. De même, est préconisé l'aménagement d'une place de dépôt pour l'évacuation des bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 abstention, donne son accord pour soumettre au Régime Forestier les parcelles AP 4/12/13 sous condition d'une exploitation contrôlée, respectueuse du site classé.

D'autre part, les services de l'ONF proposent à la commune d'acquérir une parcelle d'une superficie de 18 ha pour un montant de 5 000 €. Le Conseil Municipal en prend note mais souhaite différer sa réponse.

VIII. MODIFICATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Suite à la création du Sentier des Diots et au réaménagement d'autres sentiers, M. le Maire propose les modifications suivantes des itinéraires passant sur le domaine communal, à enregistrer au PDIPR :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Est favorable à la suppression suivante :

Section AT : Sur le Frêne : De « Sur Le Frêne » depuis l'intersection avec le chemin rural de « Septmoncel aux Molunes »

➤ Est favorable aux ajouts suivants :

Section AT -Sur le Frêne : Prolongement du chemin rural « Septmoncel aux Molunes » depuis l'intersection avec le chemin rural de « Sur le Frêne » jusqu'à l'intersection avec l'ancien chemin rural « Des Rasses »

Section AD- La Combe Richet : Ajout AD 182

M. le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier.

IX. MAISON DE L'ENFANCE : PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2015/2018

M. le Maire rappelle que le projet de loi pour la refondation de l'école prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public peuvent être organisées dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (PEDT). Un premier PEDT a été élaboré en 2014 en collaboration avec les communes de Lamoura et Lajoux.

La commission de la Maison de l'Enfance vient d'établir un PEDT réactualisé pour la période 2015/2018, en intégrant quelques aménagements d'horaires pour la prise en charge à Lamoura des enfants à la descente du bus en provenance de Lajoux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le Projet Educatif Territorial des communes de Lajoux, Lamoura et Septmoncel pour la période 2015/2018 et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

X. CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE

En raison du départ à la retraite de M. Albert CORTINOVIS, M. le Maire propose l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe, à temps complet, à raison de 35 h hebdomadaires à compter du 01/10/2015.

Le poste actuellement occupé d'adjoint technique territorial de 1ère classe sera de fait, fermé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme la modification du tableau des emplois, tout en précisant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget.

XI. MISE EN PLACE DE TITRES RESTAURANT

La loi prévoyant la mise en oeuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents, M. le Maire propose à l'assemblée l'instauration d'un dispositif de titres restaurant, sur la base :

- d'un chèque par jour travaillé pour un agent à temps complet, et au pro-rata temporis pour les agents à temps non complet,

- par équité avec les agents de la Maison de l'Enfance qui bénéficie du repas dont le coût sera de 5,21 € au 01/09/2015, considéré comme un avantage en nature et donc soumis à cotisations, il est proposé une valeur faciale du chèque de 8.00 €, 50 % pris en charge par la collectivité et 50 % par l'agent.

Il est précisé que cette adhésion est facultative pour les agents.

M. le Maire indique que la Sté Natixis Intertitres (Caisse d'Epargne) a proposé une offre de service gratuite (prestations et livraisons).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à mettre en place au 01/09/2015 le dispositif pré-cité de titres restaurant et autorise M. le Maire à signer la convention avec la Sté Natixis Intertitres.

XII. COURRIERS DIVERS

A) CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 09/07/2015 de M. le Président du Conseil Départemental confirmant l'arrêt du projet de déclassement de routes départementales en voies communales.

La commune de Septmoncel, opposée à ce projet par délibération N°2015/010 du 05/03/2015, était concernée par le déclassement de la route du Manon.

B) LA POSTE

M. le Maire rappelle le courrier qu'il a adressé le 07/07/2015 à M. le Directeur du Service Courrier de la Poste suite au changement d'horaire de la levée du courrier à la poste de Septmoncel -passant de 15h15 à 9h00.

Une première réponse des services de la Poste a été reçue, proposant une ré-étude du dossier et un appel téléphonique ce jour faisant état qu'à compter du 27 juillet, la levée du courrier se fera à 12h00 ou 13h00.

Considérant l'impact sur le fonctionnement des entreprises, de la mairie et des divers services le Conseil Municipal est favorable à déposer une motion dénonçant la baisse de qualité de service.

Pour information, le bureau de poste de Septmoncel sera fermé du 10 au 15 août 2015.

XII. QUESTIONS DIVERSES

A) VERSEMENT SUBVENTION A ASSOCIATION MAQUIS DU HAUT-JURA

L'Association des Maquis du Haut-Jura a réalisé des travaux en 2014 sur les stèles de Julien et Léon MANDRILLON à Clavières et au bas du village.

Une aide financière a été sollicitée à hauteur de 50 %, soit 250 €.

M. le Maire informe son Conseil Municipal du versement de cette somme sous forme de subvention, compte 6574 « ligne provisions ».

Dorénavant, la commémoration aura lieu chaque année le samedi suivant le 17 juin.

B) ACHAT VEHICULE POUR MAISON DE L'ENFANCE

L'assemblée est informée de l'achat d'un véhicule KANGOO 4x4 - Diesel au prix de 8 600 € pour les besoins de la Maison de l'Enfance. Cette acquisition a été votée au budget annexe 2015 de la maison de l'enfance.

C) ORGUES DE BARBARIE

Dans le cadre de conférence et concert d'Orgues de Barbarie organisés aux Bouchoux les 25 et 26 juillet, une aubade de présentation aura lieu sur la place Dalloz à Septmoncel jeudi 23 juillet à 18h30.

Un apéritif sera offert par la municipalité.

D) FLEURISSEMENT VILLAGE

Suite à la candidature déposée au Conseil Départemental, le passage du jury interviendra entre le 30 juillet et le 5 août.

M. le Maire profite de l'occasion pour informer l'assemblée du coût du fleurissement de la commune qui s'élève en 2015, à 2 797,35 €.

E) TOUTOUNETTES

5 toutounettes équipées de sacs sont à disposition pour les déjections canines :

- A proximité de la mairie,
- Place de la Liberté,
- Place Dalloz
- Devant la Salle des Fêtes
- Sur l'aire de Jeux "Sur la Butte"

Le Conseil Municipal remercie les personnes concernées de les utiliser, ainsi d'œuvrer pour le respect d'autrui et la propreté du village.

F) TRAVAUX

M. le Maire fait un point des travaux :

- L'éjarrage des voies communales est terminé,
- Le Point à Temps réalisé,
- L'auge du Manon réparée,
- Les filets sur le terrain de sport installés,
- La fontaine au Dîme alimentée en eau potable,
- Le mur à Montépile, 1, rue du Centre, reconstruit,
- Le portail de la gendarmerie en voie de finalisation,

Les panneaux de signalisation "Céder le passage" seront prochainement installés au carrefour de Chantemerle et au carrefour du bas des Epines.

G) ASSOCIATION SERVICE RURAL

Mme Claudie PILLARD informe l'assemblée que la fraise à neige dont dispose l'Association Service Rural au Manon n'est pas adaptable au véhicule MB TRACK que la commune avait proposé.

L'Association a trouvé acquéreur pour son tracteur vétuste et envisage l'achat d'un nouvel engin. De même, elle s'organise pour trouver un garage et remercie la municipalité pour son implication.

Séance levée à 23 h 25

Le Maire,

Affiché le 27/07/2015

Raphaël PERRIN

